

Session du 29 novembre 2021

Motion relative

A la hausse des charges et à la loi EGALIM 2

La Chambre d'agriculture du Tarn, réunie le 29 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Huc, adopte la motion suivante :

Considérant :

- La très forte hausse des prix d'achat et des moyens de production agricole ces derniers mois, qui rend difficile la gestion des approvisionnements pour les exploitations agricoles et compromet la rentabilité des productions
- La tendance haussière constatée de façon générale sur les prix
- Le fait que la maîtrise des charges constitue un axe de gestion des entreprises agricoles
- L'adoption de la loi EGALIM 2 et la publication fin octobre des décrets d'application relative aux relations commerciales dans les filières alimentaires

La Chambre d'agriculture dénonce la spéculation réalisée par certains opérateurs, sans réelle justification

La Chambre d'agriculture demande :

- L'application immédiate de la loi EGALIM 2 dans les discussions commerciales, avec une augmentation du prix payé au producteur
- Que le comité de suivi prévu par le ministère de l'agriculture sur l'application des textes se mette rapidement en place

La motion est votée dans les conditions suivantes :

- Membres en exercice : 34
- Quorum : 18
- Nombre de votants : 20 dont :
 - Nombre de voix pour : 20
 - Nombre de voix contre : 0
 - Nombre d'abstentions : 0

Vu pour approbation,

Fait à Albi, le 29 novembre 2021

Le Président
Jean-Claude HUC

